Extrait certifié conforme à
l'original
Le 21/07/2011

ICARE
SAS ICARE - Société par actions simplifiée à capital variable
Capital minimal de 185 000 euros
SIEGE SOCIAL : 137 rue de l'Egalité
59160 LOMME
R.C.S. LILLE B 401 294 392

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2011
APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Le 17 Juin 2011 à 19 heures, les acticnnaires se scnt réunis en assemblée générale crdinaire, au 137 rue de l'Egalité 59160 LOMME, sur ccnvccaticn du Président.

Chaque acticnnaire a été régulièrement ccnvcqué.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

Les ccmmissaires aux ccmptes cnt été ccnvcqués par lettre reccmmandée avec accusé récepticn adressée le 20 mai 2010.

L'assemblée générale est présidée par Augustin OUTTERS, en sa qualité de Président.
Victcr OUTTERS assure le secrétariat de séance.
Patrick OUTTERS est appelé ccmme scrutateur.

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée sincère et véritable par les membres du bureau qui constatent que les actionnaires sont présents, ou représentés ou ont voté par correspondance la majorité des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée.
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire,
- la copie de la lettre de convocation, adressée sous pli recommandé aux commissaires aux comptes, ainsi que l'avis de réception.

Pour être soumis à l'assemblée, sont également déposés :
- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010,
- les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2010,
- l'inventaire de l'actif et du passif au 31 décembre 2010,
- le rapport de gestion du Directoire,
- le rapport du Conseil de Surveillance.

Puis le Président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlement, devant être communiqués aux actionnaires, ont été tenus à leur disposition, au siège social, dans les délais légaux et que la société a fait droit, dans les conditions légales, aux demandes de communication dont elle a été saisie.
L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le président rappelle alors que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant.

.../...

Résolution 6

L'assemblée générale, décide de nommer en qualité de membre du conseil de surveillance, à compter du 22 juin 2011, pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2013, Monsieur Bernard GRISON, demeurant à MARCQ EN BAROEUL (59700), avenue de Flandre, numéro 16

Cette résolution mise aux voix est acceptée.

.../...

L'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 20h30

De tout ce que ci-dessus, il a été dressé le présent procès verbal.

Le Scrutateur	Le secrétaire	Le Président
PATRICK OUTTERS	*Victor OUTTERS*	*AUGUSTIN OUTTERS*